

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°69-2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 4 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 29 octobre 2025

Affichage Mairie mercredi 29 octobre 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	18
	Votants	22

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme EYRIGNOUX Rachel, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme TOURNIER Béatrice, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy.

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à M. THIVILLIER Alain, Mme LAPALUD Sylvie donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme BARBET Janique donne pouvoir à Mme THOMAS Murielle.

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Avenants au marché de travaux de rénovation énergétique de l'école communale « Bernard Clavel » :

Rapporteur : Yves BERTHAULT

Vu les décisions de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le mardi 4 novembre, ayant pour ordre du jour :

- Avis avant validation des avenants pour le marché de rénovation de l'école :
 - Lot n°4 : avenant n°1 (travaux modificatifs : fourniture et pose de bardage) pour MB Menuiserie d'un montant de 3 399, 00€ HT
 - Lot n°5 : avenant n°2 (travaux modificatifs : isolation knauf et travaux préparatoires) pour SAS Guelpa d'un montant de 12 872, 54€ HT
 - Lot n°6 : avenant n°6 (travaux modificatifs : mise en peinture d'embrasure et réalisation de doublage dans le périscolaire) pour EDP d'un montant de 7 644, 00€ HT
 - Lot n°6 : avenant n°7 (travaux modificatifs : rebouchage de murs autour des traversés de gaines) pour EDP d'un montant de 1 337, 00€ HT
 - Lot n°6 : avenant n°8 (travaux modificatifs : réalisation de doublage dans le réfectoire) pour EDP d'un montant de 1 980, 00€ HT
 - Lot n°9 : avenant n°5 (travaux modificatifs : travaux complémentaires électrique phase 2/3) pour Dubost Recorbet d'un montant de 11 036, 67 € HT

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir suivre l'avis de la CAO du 4 novembre 2025 en validant les avenants ci-dessus joints à la présente convocation et présentés en séance.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

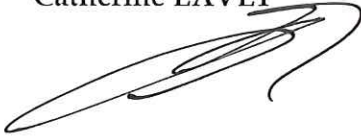
- **DE VALIDER** les avenants conformément à l'avis favorable de la CAO :

- o Lot n°4 : avenant n°1 (travaux modificatifs : fourniture et pose de bardage) pour MB Menuiserie d'un montant de 3 399, 00€ HT
- o Lot n°5 : avenant n°2 (travaux modificatifs : isolation knauf et travaux préparatoires) pour SAS Guelpa d'un montant de 12 872, 54€ HT
- o Lot n°6 : avenant n°6 (travaux modificatifs : mise en peinture d'embrasure et réalisation de doublage dans le périscolaire) pour EDP d'un montant de 7 644, 00€ HT
- o Lot n°6 : avenant n°7 (travaux modificatifs : rebouchage de murs autour des traversés de gaines) pour EDP d'un montant de 1 337, 00€ HT
- o Lot n°6 : avenant n°8 (travaux modificatifs : réalisation de doublage dans le réfectoire) pour EDP d'un montant de 1 980, 00€ HT
- o Lot n°9 : avenant n°5 (travaux modificatifs : travaux complémentaires électrique phase 2/3) pour Dubost Recorbet d'un montant de 11 036, 67 € HT

- **DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

